

L'accréditation : un levier majeur pour la promotion de la qualité de la formation supérieure

Taieb CHKILI* |

Tout le monde s'accorde aujourd'hui sur l'importance de l'éducation dans tout processus de développement. Le progrès socio-économique d'une nation est devenu, plus que par le passé, intimement lié à la généralisation d'une éducation de base solide et au développement d'un enseignement supérieur de qualité. C'est ainsi que le taux d'inscription dans l'enseignement supérieur est de plus de 50% dans les pays membres de l'OCDE, contre 21% dans les pays émergents, et de 6% dans les pays en développement, comme le souligne la Banque mondiale, le Maroc ayant un taux de 15%.

En effet, la production du savoir, la transmission des connaissances et la valorisation de la recherche constituent un facteur majeur d'une meilleure productivité et de progrès social des pays, et assurent une plus grande chance d'insertion professionnelle et de réussite sociale pour les individus.

Dans le cadre de la société de l'information et du savoir en devenir, l'université marocaine est interpellée pour répondre à la fois aux exigences quantitatives issues des orientations de la Charte d'Education et de Formation et aux défis de la qualité qu'imposent l'ouverture de l'espace de formation et la compétitivité économique.

Et de fait, le contexte de la qualité en éducation en général, et dans l'enseignement supérieur en particulier, impose des changements profonds dans les approches pédagogiques à adopter, les moyens didactiques à mettre en œuvre, les ressources humaines et scientifiques à engager, les procédures du management à respecter et les techniques d'évaluation interne et externe à systématiser.

C'est dans cette perspective que l'université marocaine est engagée depuis 2002, dans une dynamique de réforme profonde et globale, basée sur les grandes orientations de la Charte d'Education et de Formation, et sur la loi 01/00 et ses textes d'application qui ont défini de nouvelles missions à l'université et organisé son autonomie académique, scientifique, administrative et financière.

* Ex-ministre de l'Education Nationale ,
Ex-Président de l'Université Mohammed V Souissi-Rabat.

Dans ce cadre, l'université a accompli d'importants progrès en mettant en œuvre la réforme tant sur le plan de l'initiation de l'autonomie pédagogique et administrative que sur le plan de l'instauration d'un système pédagogique nouveau basé sur trois niveaux de diplomation (LMD), sur l'accréditation préalable des projets de filières, sur la diversification des profils de formation et leur professionnalisation, sur l'organisation modulaire et semestrielle des contenus et sur l'évaluation continue, le tout adossé à la promotion de la recherche et de la formation permanente, avec développement des langues, de la communication, la maîtrise et l'utilisation des technologies de la communication et de l'information.

Le rôle fondateur de la notion d'accréditation des projets de filières dans un système concurrentiel

Même si aucune évaluation approfondie n'a été faite jusqu'ici quant aux résultats par rapport aux objectifs visés, on peut affirmer que la mise en œuvre de la réforme a eu un impact positif et significatif sur les comportements des divers acteurs (enseignants, étudiants administratifs et personnels techniques) tout en modifiant leurs perceptions de l'acte d'éducation et de formation.

Parmi les facteurs essentiels qui ont contribué à ces résultats positifs, la mise en œuvre du dispositif législatif relatif à l'obligation de l'accréditation préalable des projets de filières a constitué le levier majeur dans les changements de comportement des enseignants et des étudiants.

1. L'accréditation : une porte d'entrée dans l'assurance qualité

L'accréditation est en effet une entrée importante pour l'approche qualité dans le processus de formation supérieure :

- En veillant à lier cette formation aux besoins de l'économie et de la société, tout en respectant l'autonomie pédagogique de l'université ;
- En favorisant la transparence quant aux contenus des filières, des méthodes didactiques, des systèmes d'évaluation et des conditions de diplômation, ainsi que du taux d'encadrement et de sa qualité ;
- En définissant les référentiels et les corpus communs à certaines formations nationales ;
- En créant une émulation saine entre équipes et universités pour une meilleure diffusion des bonnes pratiques ;

- En amenant les universités à bien définir leur vision et leur stratégie de formation, à mieux définir leurs priorités et à les hiérarchiser en tenant compte de leurs ressources disponibles ou mobilisables ;
- En permettant l'évaluation interne et externe des filières quant à la pérennité de leur pertinence, le degré de cohérence de leurs divers modules et leur organisation administrative et pédagogique.

2. L'accréditation est également un instrument de transparence au niveau national et international qui permet de

- Garantir le caractère national des diplômes, tout en respectant l'autonomie académique de l'université ;
- Faciliter les échanges des étudiants et leur mobilité dans l'espace euro-méditerranéen ainsi que la reconnaissance des diplômes ou de certains modules de diplômes ;
- Contribuer à assainir le climat entre les universités et les établissements privés grâce à son application à l'ensemble des structures de formation quelles soient publiques ou privées ;
- Résoudre la question épineuse de la reconnaissance des diplômes des établissements privés ;
- Permettre de mieux définir les allocations budgétaires aux universités sur la base d'indicateurs précis de pertinence, d'efficacité pédagogique, d'innovation didactique, de rationalisation des ressources.

Les conditions de succès d'un bon système d'accréditation.

Le succès de tout système d'accréditation dépend de la qualité d'organisation de l'instance chargée d'en définir les procédures administratives ainsi que des modalités pédagogiques et institutionnelles devant être mises en place pour en garantir le déroulement et l'efficacité.

L'accréditation est un processus long et complexe, exigeant la rigueur dans le respect des cahiers des charges, l'indépendance intellectuelle dans le traitement des dossiers, l'organisation dans le déroulement des étapes et des procédures. Aussi, nécessite-elle :

- la création d'une commission nationale structurée dévolue à cette mission avec une définition claire de ses responsabilités, notamment celles relatives aux domaines d'accréditation.

Cette commission devrait être saisie de tous les dossiers de demandes d'accréditation provenant de tous les établissements de formation supérieure, qu'ils soient universitaires ou non, publics ou privés, et relatives à tous les domaines de la connaissance : sciences exactes, sciences de vie et de la terre, sciences de l'ingénieur, sciences humaines et sociales.

- Le regroupement des domaines d'action qui garantit une grande équité entre les établissements et les domaines, réglant par la même occasion la question des équivalences et des reconnaissances de diplômes. Il permet, en outre, l'étude de projets de filières pluridisciplinaires et transdisciplinaires.
- La création d'une agence ou d'une commission nationale sous la responsabilité du Ministère. Elle doit être autonome des instances opératrices dans le domaine de la formation et indépendante de l'administration en ce qui concerne ses conclusions et recommandations.
- Mise à la disposition de cette commission de tous les moyens humains et matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions, notamment :

a. Une liste d'experts compétents couvrant l'ensemble des domaines de la connaissance, rompus aux procédures de l'élaboration des curricula et respectueux des règles éthiques et déontologiques, garantissant ainsi l'objectivité dans l'analyse des dossiers et la confidentialité des débats,

b. De ressources administratives à même d'accompagner les experts dans l'accomplissement de leur mission,

c. De moyens matériels et budgétaires lui permettant d'assumer ses diverses missions dans la sérénité et la responsabilité,

L'instance chargée de l'accréditation doit avoir un Cahier des Normes Pédagogiques, constituant un véritable cahier des charges définissant les normes exigées pour la recevabilité de tout projet de filière, et précisant la dénomination de la filière proposée, les compétences devant être acquises à l'issue des études, les conditions et modalités d'accès, la durée des études, le volume horaire global et sa répartition par module, par semestre et par année, les modalités de validation et de diplômation. Ce cahier devrait également préciser la ventilation des enseignements en cours, travaux dirigés, travaux pratiques, stages et travaux

personnels, ainsi que les techniques didactiques devant être mises en œuvre. Il devra également donner toutes les informations nécessaires sur la composition de l'équipe d'encadrement, les compétences et la provenance de ses membres, ainsi que leur engagement écrit de participer à cet encadrement.

Dans l'analyse des dossiers, la commission devra veiller :

- à ce que le projet étudié soit en adéquation avec les missions de l'université et avec les besoins de son environnement national et régional ;
- à ce que l'offre de formation soit cohérente au regard du projet de l'établissement, et qu'elle prenne en considération les compétences existantes, internes et externes, ainsi que les moyens scientifiques et matériels pour en garantir la qualité ;
- à ce que les objectifs et les profils de formation des diverses filières aux trois niveaux soient cohérents et bien précis ;
- que les contenus pédagogiques des divers modules de la filière, répondent aux compétences devant être acquises et au profil de formation ciblé ;
- Que les objectifs généraux et spécifiques soient clairement définis et qu'ils soient le socle sur lequel sont bâtis les programmes de formation ;
- que les méthodes d'évaluations proposées soient fiables aussi bien en ce qui concerne leurs libellés, leurs pertinences quant aux domaines de compétences, leur capacité à évaluer réellement les acquis dans les domaines du savoir, du savoir-faire et du savoir être, leurs chronologies, leurs modalités de correction et de notation et les pondérations qu'impose le poids de chaque enseignement dans la formation dans un module donné, une filière donnée ;
- que cette offre de formation proposée et les modalités de son enseignement améliorent l'employabilité des lauréats et les préparent à la vie active ;
- que les moyens envisagés garantissent l'adossement des diplômes post-licences (Masters et doctorat), formation à la recherche ;
- qu'il existe au niveau de l'université des mécanismes ou des instances chargés de veiller à l'application stricte de l'ensemble de toutes ces conditions pédagogiques et organisationnelles.

Dans le même registre, la commission aura à se pencher sur l'accueil de l'étudiant et son insertion au sein de l'université et dans la vie professionnelle. Dans ce cadre, les experts doivent veiller :

- à ce que l'université ait prévu la mise en place d'une politique d'accueil de nouveaux étudiants, leur permettant d'être bien informés sur l'offre de formation, sur les exigences de chacune des filières choisies et sur les règles pédagogiques administratives et éthiques à respecter, dans le cadre du contrat moral qui lie l'étudiant à l'établissement ;
- à ce que l'université ait conçu une politique cohérente d'information et de communication avec les différents publics de l'université ;
- à ce que les bibliothèques des établissements soient correctement alimentées en ouvrages et périodiques nécessaires pour les étudiants et les enseignants et qu'elles soient faciles d'accès et de consultation ;
- à ce que l'université ait mis en place une politique d'encouragement des étudiants à participer à la vie universitaire et aux activités culturelles, artistiques et sportives ;
- à ce que l'université ait conçu une politique et des actions concrètes favorisant l'insertion professionnelle des lauréats.

Conclusion

L'accréditation et l'évaluation systématique, interne et externe, de l'ensemble du système universitaire dans sa globalité, et de chaque université prise à part, devrait devenir donc un comportement normal, un outil indispensable et une priorité de premier rang des gestionnaires et des pédagogues. La mise en place d'un système d'accréditation constitue la porte d'entrée par excellence dans le développement et la diffusion des pratiques évaluatives au sein de l'université marocaine. Elle peut constituer un facteur d'émulation entre les groupes et les individus, un aiguillon incitant à plus de rigueur dans les choix de priorités et dans la gestion et la mise en œuvre de ces priorités, avec le souci permanent des résultats et de leur qualité.